



Fonds de soutien à l'industrie

Formulaire de demande de cautionnement ou de prêt

1. *Bénéficiaire*

Raison sociale :

Activité de l'entreprise :

Adresse :

Nombre d'emplois (ETP) (dans le Canton de Vaud) :

Description de l'outil de production :

Personne de contact

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

2. *Projet*

Type de projet : de projet

Nom du projet :

Description du projet :

Objectifs qualitatifs visés :

Objectifs quantitatifs visés :

Date de début :

Durée estimée :

Coût total du projet :

Montant de la demande :

Autres aides financières publiques sollicitées / obtenues pour le même projet :

Retombées économiques du projet pour le Canton (création/maintien d'emplois - autre) :



3. Relations bancaires

Banques actuelles :

*Si autre(s) :

Établissement(s) bancaire(s) contactés :
(dans le cadre du projet faisant l'objet de
la demande de soutien)

Réponses (positives / négatives) obtenues :

But du crédit :

4. Personnes de contact

- Au sein du SPEI :

Lieu et date

Signature :

Documents à joindre à la demande de cautionnement ou de prêt

- Plan d'affaires ou présentation de l'entreprise : informations générales, produits/services, propriété intellectuelle ou savoir-faire industriel, outil de production, marchés ciblés, concurrence, etc.
- Formulaire obligatoire de respect des conventions collectives de travail ou les usages locaux. A télécharger sur le site internet : www.vd.ch/themes/economie/soutien-aux-entreprises/aides-financieres/formulaires-pour-les-entreprises/
- Attestation de paiement des assurances sociales (AVS et LPP)
- Bilan et comptes de pertes et profits audités des 2 derniers exercices
- Budget d'exploitation de l'année en cours
- Document attestant de la difficulté d'accéder au financement bancaire (pour les demandes de prêts uniquement)
- Plan de formation (pour les demandes d'engagement et de formation de personnel uniquement)

Note : Lorsque l'aide est sollicitée en raison de difficultés de trésorerie passagères, l'entreprise requérante doit en outre fournir un plan financier relatif à son redressement, ainsi que tous les éléments nécessaires à démontrer le caractère passager desdites difficultés (plan de trésorerie sur 12 mois notamment).

Conditions : Règlement sur le fonds de soutien à l'industrie

Art. 5-10 pour le cautionnement

Art. 16-20 pour le prêt

Pour tout renseignement complémentaire : 021 316 58 20

Retourner le formulaire à :
Service de la promotion de l'économie et de
l'innovation (SPEI)
Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
ou à info.spei@vd.ch